Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260629-2026091_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-091

Le lundi 29 juin 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme YVET, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusées : Mme O'SULLIVAN (pouvoir à M. BRÉMOND), Mme MACIÉ (pouvoir à Mme TEBESSI), Mme LOURDAIS (pouvoir à M. LAIZÉ), Mme LIVIER MABILLE (pouvoir à M. L'HOSTIS) et Mme GUENÉ.

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 23.06.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 28

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : AVENANT « SORTIR ! » - AVENANT DE RECONDUCTION

Rapporteur : **Mme LE FORT-PILLARD**

Afin de faciliter l'accès de tous à la culture, aux sports et aux loisirs, un dispositif métropolitain, géré, animé et coordonné par l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS) a été mis en place et proposé à l'ensemble des communes de Rennes Métropole sous l'appellation « Sortir ! ».

La ville de Le Rheu y a adhéré le 02 janvier 2013.

Le dispositif « Sortir ! » s'appuie sur les relais de proximité que sont les associations, les élus et propose, en lien avec les partenaires culturels, sportifs et de loisirs des activités régulières ou ponctuelles.

Pour la ville de Le Rheu, c'est le Centre Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes (CIAS) qui instruit les dossiers et délivre les cartes. Celles-ci sont attribuées aux personnes ou familles éligibles sous conditions de ressources.

Le financement est assuré à 80 % par la Ville et à 20 % par Rennes Métropole. Ce fonds, versé à l'APRAS, lui permet de rembourser les structures partenaires en ce qui concerne les activités ponctuelles et régulières dans les domaines de la culture et/ou du sport et des loisirs.

Un avenant de reconduction est proposé pour l'année 2026. Le montant estimé de contribution de la commune de Le Rheu est de 15 500 € et la contribution de Rennes Métropole est de 3 875 €.

Ces estimations sont réalisées sur la base de l'évolution des indicateurs sociaux ainsi que des évolutions de populations susceptibles d'être envisagées dans la période de mise en œuvre. Elles pourront faire l'objet d'ajustements.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260629-2026091_DEL-DE

Vu l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° C2026.005 du 05 février 2026 signée par la Présidente de Rennes Métropole,
Vu l'avis favorable de la commission Vie et Cohésion de la Cité du 09 juin 2026

Considérant l'intérêt en terme de cohésion sociale du dispositif « Sortir !»,
Considérant l'importance de l'accompagnement des bénéficiaires dans l'autonomie et l'ouverture sur la culture, le sport et les loisirs,
Considérant l'intérêt économique du dispositif pour les bénéficiaires

Informé de ce qui est précédé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant à la convention relative à la poursuite du dispositif « Sortir »,
- dit que l'avenant reconduit le dispositif du 1er janvier au 31 décembre 2026,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif (c/6281) à hauteur de 15 500 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces qui pourraient s'y rapporter.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650
Ille et Vilaine

Bruno LESNÉ